

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ère vulgaire.)

PRIMIDI 1^{er}. Pluviôse.

Mardi 20 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FOXTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Nivôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

AVIS IMPORTANT.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculèrent moins leurs avantages que le désir de satisfaire le public au moins de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

JAMAÏQUE.

De Kingston, le 12 octobre.

La tranquillité des anglais n'a point été troublée à Saint-Marc, depuis la dernière irruption des français. Un parapet que le colonel Brisbane a fait construire, sans beaucoup de peine, défendra la ville. Aucune nouvelle n'a été faite dans le voisinage du Cap, par les espagnols contre les français. Ceux-ci sont universellement haïs, & ils le méritent par leur conduite. L'extrait suivant va la faire connoître.

Le vaisseau le *Colomb*, arrivé de Cadix à New-York, avoit à bord deux passagers, tous deux maîtres de vaisseaux. Ces bâtimens appartenans à Massachusset, & chargés pour l'isle de Saint-Thomas, ont été pris par la frégate espagnole la *Santa-Catarina*, & envoyés à Cadix. Arrivés au port, les maîtres & l'équipage ont été détenus

prisonniers l'espace de sept semaines, & traités avec la plus grande rigueur. On leur a enlevé tout ce qu'ils possédoient; à peine leur a-t-on laissé quelques provisions pour vivre. Privés d'encre, de plumes & de papier, ils ne purent faire part de leur situation à leurs concitoyens ou amis qui étoient à Cadix. Rendus enfin à la liberté, ils s'adressèrent au capitaine général du département de la marine, sans en pouvoir rien obtenir. Ils se rendirent à Madrid, où ils firent part de leurs pertes, & des traitemens qu'ils avoient éprouvés. La seule réponse qu'on leur donna, c'est que les vaisseaux du roi avoient ordre de conduire dans les ports espagnols tous les bâtimens américains chargés pour la France, sortant de ses ports, & que le leur avoit été déclaré prise légale.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 6 décembre.

On avoit reçu ici depuis huit jours la nouvelle de la prise de Varsovie par les troupes russes. Un grand nombre de couriers arrivés successivement en avoient apporté la confirmation; mais le rapport officiel du général Suwarow manquoit. L'étiquette du service veut que tous les rapports des généraux soient d'abord envoyés au commandant-général des armées, le feld-maréchal Romanzow qui se trouve sur ses terres dans l'Ukraine, d'où ils parviennent ensuite au cabinet. Avant-hier, le général-major Islenieff qui avoit fait cette route, est arrivé ici avec des dépêches du feld-maréchal & du général Suwarow. Il a apporté les drapeaux de Varsovie, & un grand pain présenté au vainqueur, comme symbole au gage de la soumission des habitans de cette malheureuse cité. On attend encore des drapeaux qui lui ont été enlevés, & que le général Paul Potemkin a apporté ici pour être déposés au château.

Hier, le chambellan Georges Galitzin est encore arrivé à Pétersbourg. Il venoit de Varsovie comme courier, & étoit porteur d'une lettre du roi de Pologne. On assure que le foible Stanislas, las d'un trône où le plaça autrefois l'inclination de Catherine, & où depuis l'ambition celle-ci lui fit jouer un rôle si subordonné, est décidé à l'abandonner : il demande une retraite dans les possessions russes. Son neveu, le général Poniatowski, sorti de Varsovie avant la reddition de cette place, s'y trouve maintenant aux arrêts, après avoir été contraint de se rendre prisonnier de guerre. C'est le sort de quelques-uns des principaux chefs de l'insurrection qui n'ont pas quitté Varsovie. On compte parmi eux le général Ignace Potocki, qu'on dit avoir des premiers conseillé le parti de se rendre aux Russes. Il paroît que c'est ce Potocki que Stanislas consulte le plus souvent dans la situation où il se trouve. Un des chefs, Kolontay, ci-devant chanoine de Varsovie, & devenu chancelier, depuis la révolution, paroît s'être échappé heureusement. Il a mis en sûreté, non-seulement sa personne, mais encore la caisse publique, qu'on dit contenir des sommes considérables en or & en autres especes.

On ignore ici si le cabinet ratifiera les conditions que le général Suwarow a accordées aux Polonais. Son armée s'attendoit au pillage de Varsovie : c'est pour la dédommager d'avoir été frustrée dans cette attente, qu'il a, dit-on, imposé à la ville une contribution de 2 millions d'écus, qui doivent être distribués parmi ses troupes.

Des avis de Moscow apprennent qu'on y a transporté Koczinsko de Kiovie, où il étoit resté quelque temps pour la guérison de ses blessures. Par-tout les habitans des lieux voisins se portent en foule sur son passage, pour voir cet homme célèbre, dont ses ennemis eux-mêmes ont admiré les talens. On a pris le parti de ne le faire entrer que la nuit dans les villes où il doit passer. On se disoit hier tout bas qu'il venoit d'arriver à Pétersbourg, & qu'il étoit entré, comme prisonnier d'état, à la forteresse. Il est vrai que, depuis quelque temps, en a préparé dans ce lieu un appartement qu'on lui croit destiné.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 janvier.

Débats du parlement.

Les adresses de remerciemens des deux chambres au discours du roi ont passé selon l'usage.

Dans la séance des communes d'hier, on fit lecture de la réponse du roi sur l'adresse qui lui avoit été présentée : & après, que quelques pétitions particulières ont été renvoyées aux comités.

M. Shéridan s'est levé pour prévenir le parlement que son intention est de lui soumettre bientôt une motion importante, dans laquelle il s'agiroit de deux points du plus grand intérêt ; c'est de savoir, dit-il, si le peuple d'Angleterre doit se flatter de jouir encore des bienfaits de la loi de *l'habeas corpus*, & de déterminer si l'institution du jury doit être regardée, tant par le parlement que par le public, comme une institution précieuse, ou bien s'il faut la mépriser & l'avilir. J'annonce en conséquence que lundi prochain je présenterai une motion sur ce sujet.

M. Maurice Robinson. — Je voudrais demander aux lords commissaires de l'amirauté, s'il s'en trouve ici de présens,

quel est l'état de notre marine. On croit assez communément que les Français tiennent actuellement la mer avec des forces supérieures aux nôtres : si cela est vrai, j'aimerois savoir les causes de notre infériorité. Il me semble qu'il faut prendre des mesures pour réparer ce qu'il peut y avoir de defectueux dans l'état actuel de notre marine, & donner à l'Angleterre l'espoir de n'être pas battue sur son propre élément. Il me semble aussi que l'emprunt qui doit se faire, dit-on, pour le compte de l'empereur, seroit bien mieux employé à construire des vaisseaux de guerre & à lever des marins. J'annonce que mardi prochain (6 janvier) je ferai une motion spécifique à ce sujet.

M. Shéridan. — Et moi aussi j'aurois une question à faire ; mais je m'apperois qu'elle seroit aussi inutile que celle de l'honorable préopinant, attendu que les membres du conseil général de la ville, à qui je voudrois m'adresser, sont absens, ainsi que les lords de l'amirauté. J'espère cependant qu'ils se trouveront à la séance du 5, pour que je puisse leur demander quelques explications sur l'acte relatif aux milices de Londres, tel qu'il a passé dans la dernière session du parlement.

M. Fox. — Je serois bien aise que les ministres nous fissent savoir à quelle époque nous devons traiter la question de l'emprunt. Il me paroît très-essentiel que dans une affaire aussi importante, le jour de la discussion soit fixé long-temps d'avance ; il l'est d'autant plus que l'époque avancée de la convocation du parlement a empêché beaucoup de membres de se rendre ici ; d'autres qui s'y sont rendus ont depuis quitté leurs postes, les uns pour remplir des fonctions publiques, les autres pour vaquer à leurs occupations particulières.

M. Rose (l'un des contrôleurs des finances). — La question de l'emprunt doit naturellement s'agiter le jour où l'on viendra vous soumettre l'appercu des *voies et des moyens*, c'est-à-dire l'ouverture de ce qu'on appelle communément le *budget* (c'est l'état des dépenses & des moyens d'y pourvoir). Je ne puis pas vous indiquer précisément le jour, attendu que le chancelier de l'échiquier (M. Pitt) n'est pas ici pour le moment, & qu'il ne m'a rien communiqué à cet égard. Je ne crois pas que mon honorable ami vienne au parlement ce soir : tout ce que je puis dire pour lui en son absence, c'est qu'il n'amenera pas la discussion de l'emprunt, sans l'avoir annoncée assez long-tems d'avance.

Après cette explication, la chambre se forme en comité de subsides.

(La suite à demain.)

F R A N C E.

De Paris, le 1^{er} pluviôse.

On écrit de Heusden, en Hollande, que l'armée française s'est comparée de douze vaisseaux de guerre à Brest. Voilà le premier exemple d'une armée de terre qui remporte à pied une victoire navale : il est vrai que les vaisseaux étoient engagés dans la glace.

L'anecdote suivante, qui nous est envoyée par le comité de sûreté générale, avec invitation de l'insérer dans notre feuille, prouve le danger d'approcher de près de la loi de la royauté, & que le métier n'en vaut plus rien.

Un vieux procureur (dans le district de Gonesse) faisoit les rois avec sa famille, il est monarche de la sève ;

lendemain matin sa majesté est trouvée morte dans son lit ; l'attribut l'avoit étouffée.

Ceci rappelle le mot de Fontenelle. Après avoir tiré le gâteau, il fut roi & mangea son morceau avant les autres. — Quoi, lui dit un convive, vous mangez si vite votre royaume ? — *Oh, nous autres, reprit-il, nous en usons ainsi.*

Nous trouvons dans un journal le fait suivant :

Extrait de la lettre écrite, le 3 septembre, par la commune de Paris, à tous les départemens de la république.

« La commune de Paris se hâte d'informer ses freres de tous les départemens, qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mis à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur, ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il alloit marcher à l'ennemi ; & sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abysses, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire au salut public ».

Signés, les administrateurs du comité de salut public & les administrateurs-adjoints réunis, constitués par la commune & séant à la mairie. A Paris ce 3 septembre 1792. Suivent les signatures, parmi lesquelles on distingue celle de Marat, *ami du peuple.*

Cette lettre fut envoyée dans tous les départemens sous le contre-seing du ministre de la justice ; elle provoqua le massacre des prisonniers à Lyon, & celui des prisonniers d'Orléans, à Versailles, &c.

Tous les citoyens qui arrivent des départemens dans cette commune, confirment que par-tout l'esprit public a pris la direction sage que lui donnent les représentans du peuple, d'après les principes adoptés par la convention ; par-tout la tyrannie organisée par les satellites de Robespierre est aux abois, & le peuple se réjouit de respirer enfin librement. A Lyon, les bustes de Challier & de Marat ont disparu de l'enceinte du théâtre : un égorgeur posthume s'en plaignit au représentant du peuple : celui-ci, instruit que c'étoit le directeur du spectacle qui avoit fait enlever ces bustes, répondit gaiement à l'égorgeur, *je crois que ces bustes n'ont pas renouvelé leur abonnement.*

Nous avons parlé d'un projet de réponse de la jeunesse française, actuellement à Paris, à l'Orateur du Peuple. Cette réponse paroît, & nous croyons devoir en donner l'extrait suivant :

« Orateur du Peuple, nous t'avons entendu. Ils ont pénétré jusqu'à nos cœurs, les reproches que tu nous as adressés dans ton 59^e numéro ; nous te répondons en prouvant que nous ne les méritons pas. Tu as pris pour de la lâcheté ce qui n'étoit que l'effet d'un généreux pardon & de l'amour de l'ordre. Crois-tu que le souvenir de nos malheurs n'ait point parlé aussi éloquemment que tes feuilles à nos amis ulcérés.

« Le bras de la vengeance étoit levé, la patrie l'arrêta, & nous dit : déjà trop de sang a coulé, trop long-tems les échafauds ont été dressés. On fut cruel envers vous ; soyez indulgens : on vous égorga... Pardonnez.

« Quel Français eût été sourd à cette voix... Nous

l'écoutâmes, & nous voulûmes bien ne plus voir dans les auteurs de nos maux, que des hommes plus égarés que coupables. Nous tendions une main fraternelle à leurs mains dégoûtantes encore du sang de nos familles ; nous leur offrions l'olivier pacifique, ils ont levé sur nous le poignard assassin. Eh bien ! puisqu'ils veulent de grandes mesures, ils les auront : déjà nous sommes debout, déjà nous entourens la convention ; & forts d'elle, comme elle sera forte de nous, nous ferons succéder à la voix douce de la fraternité le cri terrible de la vengeance.

« En vain les jacobins (*du 9 thermidor*) ont long-tems rempli les tribunes du sénat français de leurs mercenaires satellites ; nous irons, nous, aux tribunes : vous y viendrez aussi, braves républicains des fauxbourgs ; vous vous rappellerez encore que nous enlevâmes ensemble la bastille & le repaire du tyran.

« Ah ! vous retrouverez toujours dans vos jeunes freres d'armes, les hommes du 14 juillet & du 10 août. Mais que toujours nos démarches soient guidées par la prudence, la justice sévère & le patriotisme. Ne laissons pas luire le moindre espoir à la vigilante aristocratie.

« Apprenons aux comités de gouvernement combien sont infidèles & perfides, les rapports de leurs espions, qui croient encore être les sicaires des Amar & des Vader. Qui de nous a donné lieu à cet arrêté ordonnant à la force armée, de saisir les *malveillans* qui veulent renverser les bustes de Marat & de Lepelletier !... Nous... renverser le buste de Lepelletier !

« Gouvernement, tu nous connois bien mal. Quant à Marat, que nous importe qu'il soit au panthéon ; Camille & Phelippaux sont bien au cimetière de la Madeleine. Unissons-nous contre les brigands vivans ; laissons en paix les morts quels qu'ils soient, & abandonnons à la postérité le soin d'analyser nos grands hommes et de disséquer le panthéon ».

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LETOURNEUR (de la Manche).

Suite de la séance du 29 nivose.

Boisset cite les faits suivans :

Un agriculteur, à Juriex dans l'Ain, partageoit, dit-il, son pain avec moi ; la société populaire vint m'offrir le touchant spectacle de l'union d'un jeune guerrier & d'une jeune fille honnête & pauvre. Cet agriculteur avoit donné 500 liv. pour la dot de la jeune fille, & gardoit l'anonyme. Le président de la société m'annonçoit ce don, quand l'épouse du vieillard, qui étoit à mes côtés, se levant, s'écria : Et moi aussi, je donne 500 livres... Eh bien, collègues, le premier don étoit l'ouvrage de l'époux, le second bienfait celui de l'épouse. Le secret ne fut plus gardé, & je confondis mon attention avec celui de de cette intéressante & généreuse famille.

Un homme riche, âgé de 84 ans, étoit arrêté dans Saône & Loire par ordre de Robespierre, & conduit à Paris ; les scellés avoient été mis sur ses effets ; il n'avoit pas le moindre assignat... Il part sur la fatale charrette, lorsqu'un villageois se montre, examine s'il n'est vu de personne, & le presse de prendre son portefeuille... Le vieillard ému le refuse, & lui dit : Tu ne me verras plus ; ma tête peut-être va tomber, & tes

cinq mille francs sont perdus.... Je le savois, reprit le villageois; prends, prends.... qu'importe: j'ai eu le bonheur de gagner cette somme; je suis toujours heureux quand la sueur de mon front fait la jouissance de mon cœur.

Le peuple de l'Ain qu'on a tant calomnié, tant tyrannisé, & qui ne mérita jamais de l'être; ce peuple m'a chargé de vous demander justice contre les scélérats qui l'ont opprimé: je lui ai déclaré, en votre nom, que la convention ne transigerait jamais, ni avec le crime, ni avec la royauté. J'ai vu à Lyon mon collègue Téliier, qui travaille d'une manière infatigable à remplir l'importante mission que vous lui avez confiée. La ville de Lyon commence à sortir de ses débris; les sequestres sont levés, & les objets de première nécessité sont rendus à la circulation: la confiance, mère du commerce, revient de toutes parts; le peuple lyonnais a reçu vos décrets avec les transports de la reconnaissance. L'aneantissement du *maximum*, les mesures que vous avez prises pour assurer le crédit public, vous font par-tout proclamer comme les pères & les bienfaiteurs de la patrie. A Châlons, le marché qui suivit immédiatement le rapport de cette loi du *maximum*, fut des plus brillans: tout y abondoit; & le bled, dont la disette se faisoit sentir peu de jours auparavant, y arriva de toutes parts, & diminua, & il y en eut de reste. Il en fut de même des autres denrées de première nécessité.

L'assemblée applaudit au rapport de Boisset & en ordonne l'impression.

Le citoyen Tarbé, ex-ministre des contributions publiques, avoit demandé le rapport du décret d'accusation porté contre lui: les comités, par respect pour les principes, proposent à l'assemblée de passer à l'ordre du jour, motivé sur ce que c'est aux tribunaux à juger Tarbé. — Adopté.

Pons, de Verdun, fait décréter que l'amnistie accordée aux habitans de la Vendée, s'étendra sur la veuve Beauchamp qui a été condamnée à mort, & qui n'est échappée au supplice qu'en se déclarant grosse.

Ruelle demande, & l'assemblée décrète au milieu des plus vifs applaudissemens, que ce décret sera étendu à toutes les femmes dans le cas de la veuve Beauchamp.

Bourdon, de l'Oise, dit que sous l'affreux système de terreur, quiconque eût regardé Robespierre de travers, eût été guillotiné; & il n'avoit pas seul ce privilège; il pense qu'il faut rendre la liberté à tous ceux dont les jugemens de mort prononcés dans ces tems affreux n'ont pas été exécutés, ou qui ont été condamnés à d'autres peines que la mort; pourvu que leurs jugemens n'aient été portés ni pour des délits ordinaires, ni pour fait de royalisme.

Merlin, de Thionville, appuie la proposition; il dit qu'un des scélérats échappés de l'autre de Cacus vient encore d'assassiner un patriote; il demande qu'on rende compte à l'assemblée de cet événement.

Ces deux propositions sont décrétées.

Claudel se présente & instruit la convention du crime commis au faubourg Antoine, ainsi que nous l'avons dit hier.

Peynieres dit que depuis qu'ils n'assassinent plus publiquement, les terroristes & les baveurs de sang assassinent individuellement; il s'en étonne peu, puisque dans la convention même, tel membre s'est permis de menacer du poignard un de ses collègues.

Bentabolle croit la représentation nationale en danger, & demande un rapport sur l'état de Paris.

André Dumont & Legendre combattent ces craintes. S'il y a bien des scélérats, disent-ils, le nombre des bons citoyens qui défendent la convention est dix mille fois plus grand. — Vifs applaudissemens.

La convention passe à l'ordre du jour.

Séance du 30 nivose.

Nicolas Vitrouil, Pierre Vitrouil, François Vitrouil, Antoine Lahaye, Marguerite Vitrouil, veuve Lepage, Guillaume Piet, cultivateurs des communes de Sape & Monay, district de l'Aigle, département de l'Orne, paroissent à la barre, & annoncent qu'ils ne vendent & ne vendroient leurs bleds qu'au prix du maximum, quoiqu'il leur soit rapporté. Ils déposent en outre la somme de 150 liv. pour la marine. L'assemblée applaudissant au zèle de ces respectables cultivateurs, décrète la mention honorable de leur pétition, l'insertion au bulletin, & l'inscription de leurs noms au procès-verbal.

Des pétitionnaires du département du Jura, exposent que ce département, où Damas avoit long-temps habité & où il étoit détesté, devint le premier théâtre où ce ministre & cet émule de Robespierre exerça ses vengeances & ses cruautés; ils demandent que l'assemblée veuille bien ordonner à un de ses comités de s'occuper du sort d'un grand nombre de citoyens mis hors de la loi par ces infames tyrans. — Renvoyé au comité de législation.

Claudel, au nom du comité de sûreté générale, rappelle que l'assemblée a demandé hier à ce comité à lui proposer un projet de décret relatif au patriote Olivier, assassiné au faubourg Antoine, pour avoir voulu faire arrêter un contre-révolutionnaire; il propose, & l'assemblée décrète, 1°. qu'il sera payé par la trésorerie nationale, à la veuve & enfans du citoyen Etienne Olivier, la somme de mille livres.

2°. Que ladite veuve & enfans recevront en outre les secours accordés aux parens des défenseurs de la patrie.

3°. Que le tribunal révolutionnaire n'étant pas actuellement en activité, Pierre Morin, cartonnier, demeurant à Paris, rue Jean-de-l'Épine, n°. 6, sera traduit, dans le jour, au tribunal criminel du département de Paris, pour y être jugé, toutes affaires cessantes, selon le mode établi pour le tribunal révolutionnaire.

Une députation de la commune de Nantes demande que le comité de législation fasse promptement son rapport sur les membres du comité révolutionnaire de cette commune, acquittés par le tribunal révolutionnaire.

Oudot fait un rapport sur quelques réclamations élevées par les créanciers des fermiers-généraux. Quelques membres observent qu'on ne peut pas revenir sur la condamnation des fermiers-généraux, mais qu'il faut veiller aux intérêts de leurs créanciers. Renvoyé aux comités.